

Groupe de Travail Espèces Exotiques Envahissantes (GTEEE) de la région Centre-Val de Loire

Réunion

Berce du caucase

Echilleuses, le 21 avril 2026



Colleen Bade-Vraie
Coordinatrice régionale du Groupe de Travail
Espèces Exotiques Envahissantes

Pauline Barbotin
Chargée de projet animation de réseaux
Groupe de travail Espèces Exotiques
Envahissantes



Cofinancé par
l'Union européenne



Programme

- **Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?**
- **Le rôle du GTEEE**
- **La Berce du Caucase**
- **Les Renouées asiatiques**





**Une espèce exotique envahissante :
De quoi parle-t-on exactement ?**



Qu'est-ce qu'une EEE ?

Définition

Espèce introduite par l'humain (volontairement ou accidentellement), dans un nouveau territoire **hors de son aire de distribution** naturelle, dont **l'implantation** et la **propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes** avec des **conséquences négatives** sur les **services écologiques** et/ou **économiques** et/ou **sanitaires**.

« Représentent l'une des principales causes de l'effondrement de la biodiversité »

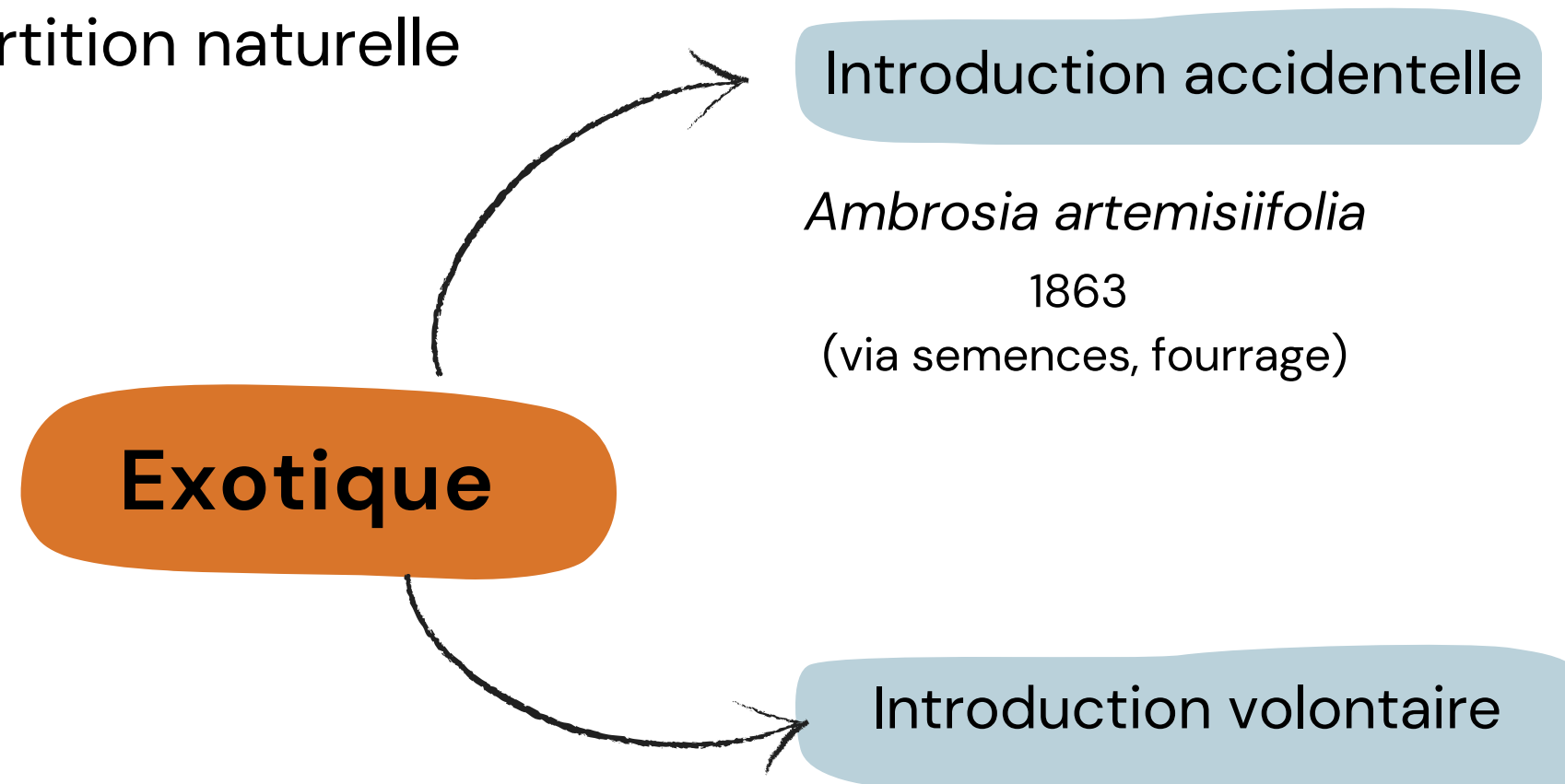
**« Leur impact économique :
Europe estimé entre 9 et 12 milliards d'€/an
France estimé entre 44 à 395 millions d'€/an »**

Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables



Espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle

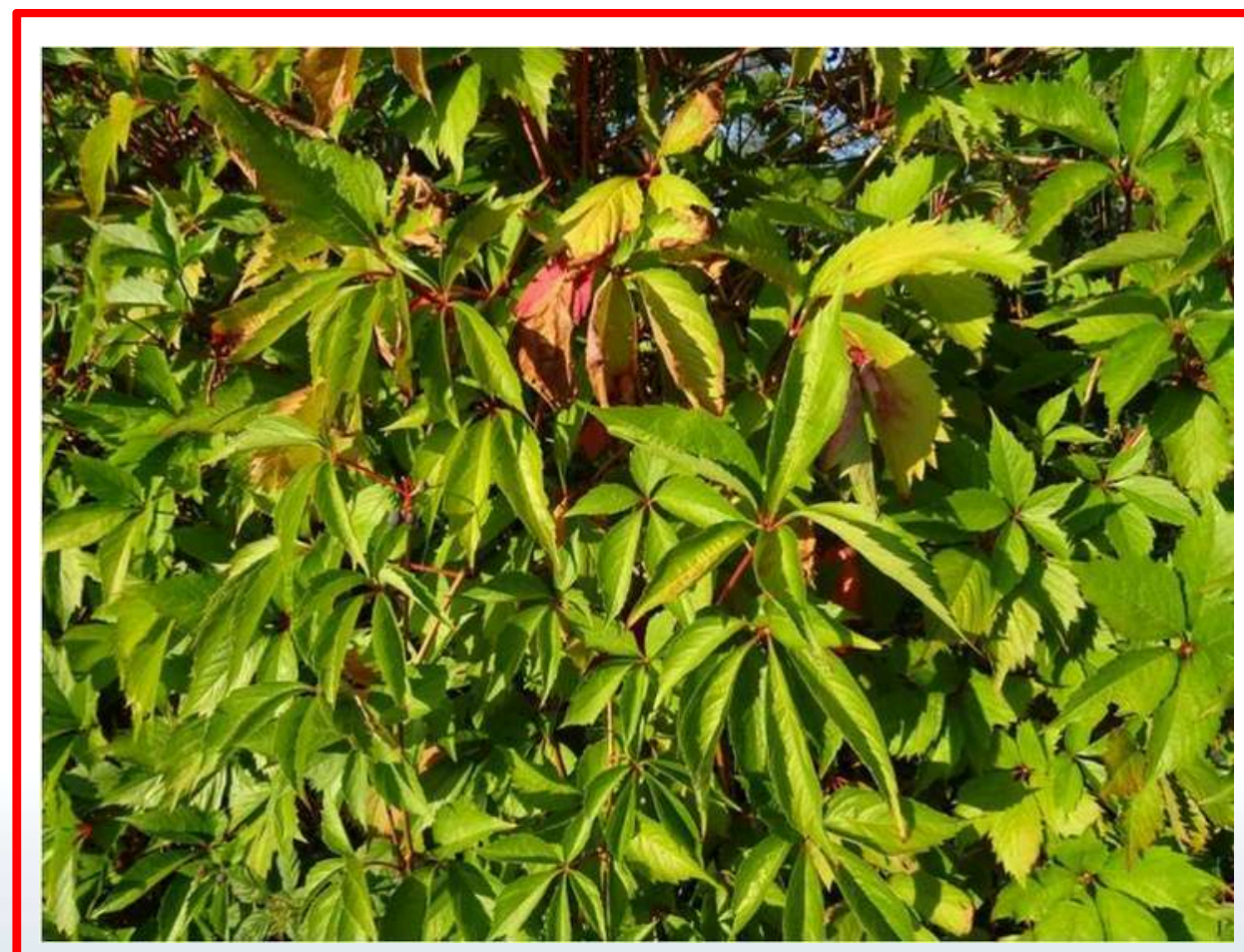


Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables

Naturalisée

Espèce capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine



Vigne vierge

Naturalisée en Centre-Val de Loire



Jacinthe d'eau

Non-naturalisée en Centre-Val de Loire

Espèce capable de se multiplier et
de se disperser très rapidement

Proliférante



Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables

Balsamine de l'Himalaya

Impatiens glandulifera



Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables



Les Jussies Ludwigia sp.

Atteinte à la biodiversité
= Problème écologique

... écologique

Impactante

Espèce ayant des impacts d'ordre...

Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables

Atteinte constructions =
Problème économique



... écologique



... économique

Impactante

Espèce ayant des impacts d'ordre...

Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables



Les Jussies *Ludwigia* sp.

... écologique



L'Ailante *Ailanthus altissima*

... économique



La Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*

... sanitaire

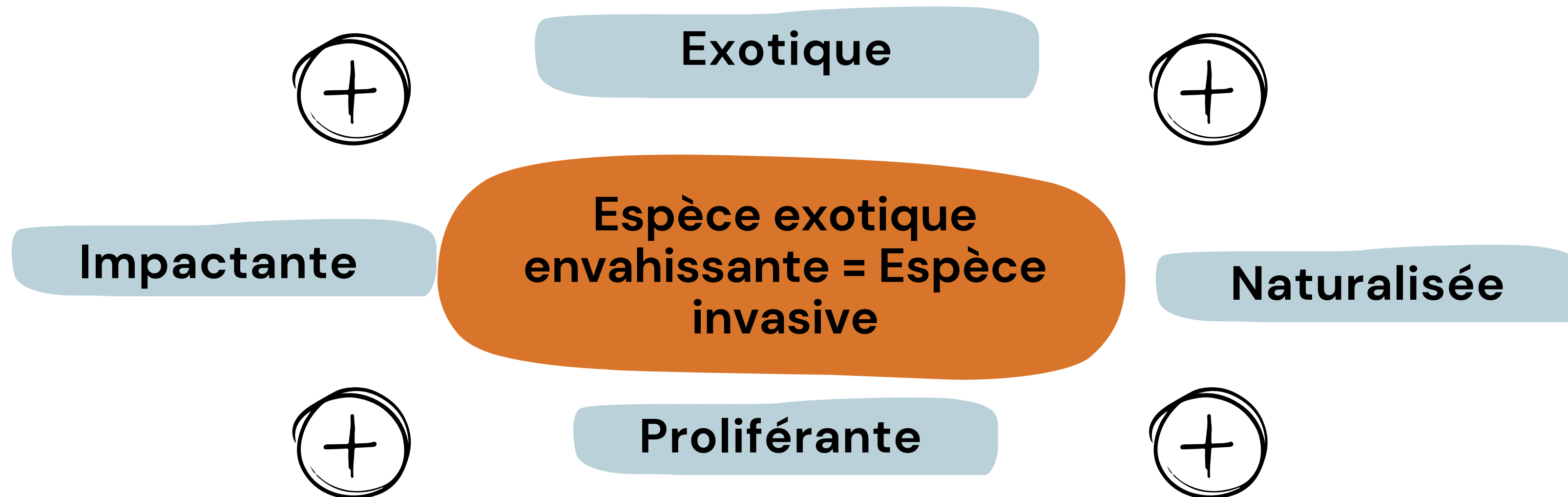
Impactante

Espèce ayant des impacts d'ordre...

Atteinte aux personnes =
Problème sanitaire

Qu'est-ce qu'une EEE ?

4 critères indispensables



Qu'est-ce qu'une EEE ?

Nuances !

Toutes les espèces exotiques ne sont pas EEE !

Toutes les espèces envahissantes ne sont pas EEE !





LE GTEEE

GROUPE DE TRAVAIL ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

CENTRE-VAL DE LOIRE





Coordonner les actions relatives aux espèces exotiques envahissantes en région Centre-Val de Loire via l'animation d'un réseau d'acteurs



GTPI



GTFI



GTEEE Centre-Val de Loire

Structuration

- Animation régionale bicéphale pour la flore



Pour coordonner les acteurs

pilotage

Pour mieux connaître ces espèces

connaissance

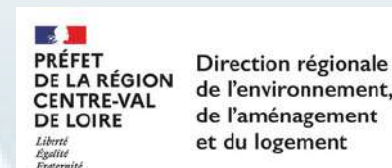
Pour les gérer

gestion

Pour diffuser les connaissances

communication

Avec le soutien financier de :



Cofinancé par l'Union européenne



GTEEE Centre-Val de Loire

Structuration

- Animation locale par des coordinateurs départementaux
- En lien étroit avec les supraréseaux EEE



- organisation locale de la collecte des informations de terrain
- surveillance active des zones indemnes
- intervention précoce sur les nouveaux foyers
- sensibilisation des collectivités locales et administration

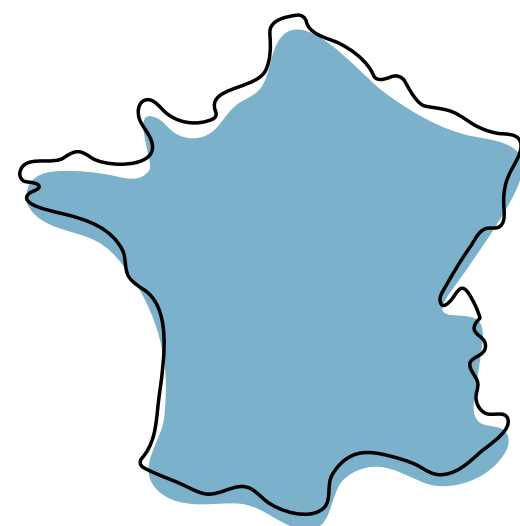


GTEEE Centre-Val de Loire

Réglementation



- Règlements d'exécution (MaJ 2022) 114 espèces
- Interdiction, dans l'UE, d'importation, de vente, d'achat, d'utilisation et de libération dans l'environnement.
- Choix réalisé sur la base d'évaluations de risques et de preuves scientifiques.



- 117 espèces réglementées
- 2 type de réglementation :
 - Niveau 1 : Article L411-5 du code de l'environnement : interdit toutes introductions d'animaux ou de plantes non-indigènes (et non domestiques/cultivés) dans les milieux naturels;
 - Niveau 2 : Article L411-6 du code de l'environnement : Interdit l'introduction sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente, l'achat de ces espèces.



GTEEE Centre-Val de Loire

Liste hiérarchisée régionale des plantes invasives

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Origine	Statut
Invasives	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambrosia à feuilles d'Armoises	Amérique du nord	Naturalisé [P]
	<i>Cabomba caroliniana</i> A.Gray, 1848	Éventail de Caroline	Amérique centrale	Subspontané [P]
	<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassula de Helms	Océanie	Subspontané [P]
	<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Egérie dense	Amérique du sud	Naturalisé [P]
	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	Asie	Naturalisé [P]
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse-renouée	Amérique du nord	Naturalisé [P]
	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Grand lagarosiphon	Afrique	Naturalisé [P]
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	Amérique du sud	Naturalisé [P]	
Secondaires	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable négundo	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Allanthera altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Allanthe glanduleux	Asie	Naturalisé
	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.	Mousse cactus	Circum-Australe	Naturalisé
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée de Nuttall	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	Asie	Naturalisé
	<i>Ledwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	Amérique du sud	Naturalisé
	<i>Ledwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie faux-pourpier	Amérique du sud	Naturalisé
	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Paspalum distichum</i> L., 1759 & <i>Paspalum paucispicatum</i> Vasey, 1893	Paspales invasifs	Amérique du sud	Naturalisé
	<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1788	Cerisier tardif	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Asie	Naturalisé
	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sachaline	Asie	Naturalisé
	<i>Reynoutria x bohémica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	Hybride européen	Naturalisé
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	Amérique du nord	Naturalisé
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	Amérique du nord	Naturalisé	
<i>Symphoricarpos</i> spp. Nees, 1832	Asters invasifs	Amérique du nord	Naturalisé	
Liste d'observation	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolle fausse-fougère	Amérique	Naturalisé
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot	Asie	Naturalisé
	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Europe	Naturalisé
	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée	Amérique du nord	Naturalisé
	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille minuscule	Amérique	Naturalisé
	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique	Amérique du nord	Naturalisé
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles	Amérique du nord	Naturalisé	
Liste d'alerte	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Faux indigo	Amérique du nord	Subspontané [P]
	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe aux peruches	Amérique du nord	Subspontané [P]
	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn	Herbe de la pampa	Amérique du sud	Subspontané [P]
	<i>Helianthus</i> spp. <i>inclus</i> [<i>H. tuberosus</i> , <i>H. xlaetiflorus</i> & <i>H. pauciflorus</i>]	Hélianthus invasifs	Amérique du nord	Subspontané [P]
	<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx.	Myriophylle hétérophylle	Amérique du nord	Absent [P]
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase	Asie	Subspontané [P]	
<i>Rubrivina polystachya</i> (C.F.W.Meisn.) M.Král, 1985	Renouée à épis nombreux	Asie	Subspontané [P]	

Répartition ponctuelle
Dommages importants
En voie de propagation
+ Enjeux sanitaires

Limiter expansion, voir éradiquer

Répartition localisée
Impacts perceptibles à l'échelle de la région

Contrôler parfois éradiquer

Forte probabilité de devenir invasives

Limiter expansion voire éradiquer

Invasives dans les régions limitrophes
Potentiel à devenir invasives fort

Identifier rapidement et éradiquer

[P] : l'espèce concernée est considérée comme prioritaire en termes d'actions d'éradication au niveau de la région. Ce type d'évaluation est à réaliser en fonction des contextes locaux, notamment émergence sur un bassin.



La Berce du Caucase

Herbacée (*absente du paysage l'hiver*)
pluriannuelle pouvant faire 2 à 5m de
haut (*nanisme possible*).

Plusieurs floraisons sont possibles par
an et les graines sont viables pendant 5
à 7 ans dans le sol.



Berce du caucase

Heracleum mantegazzianum

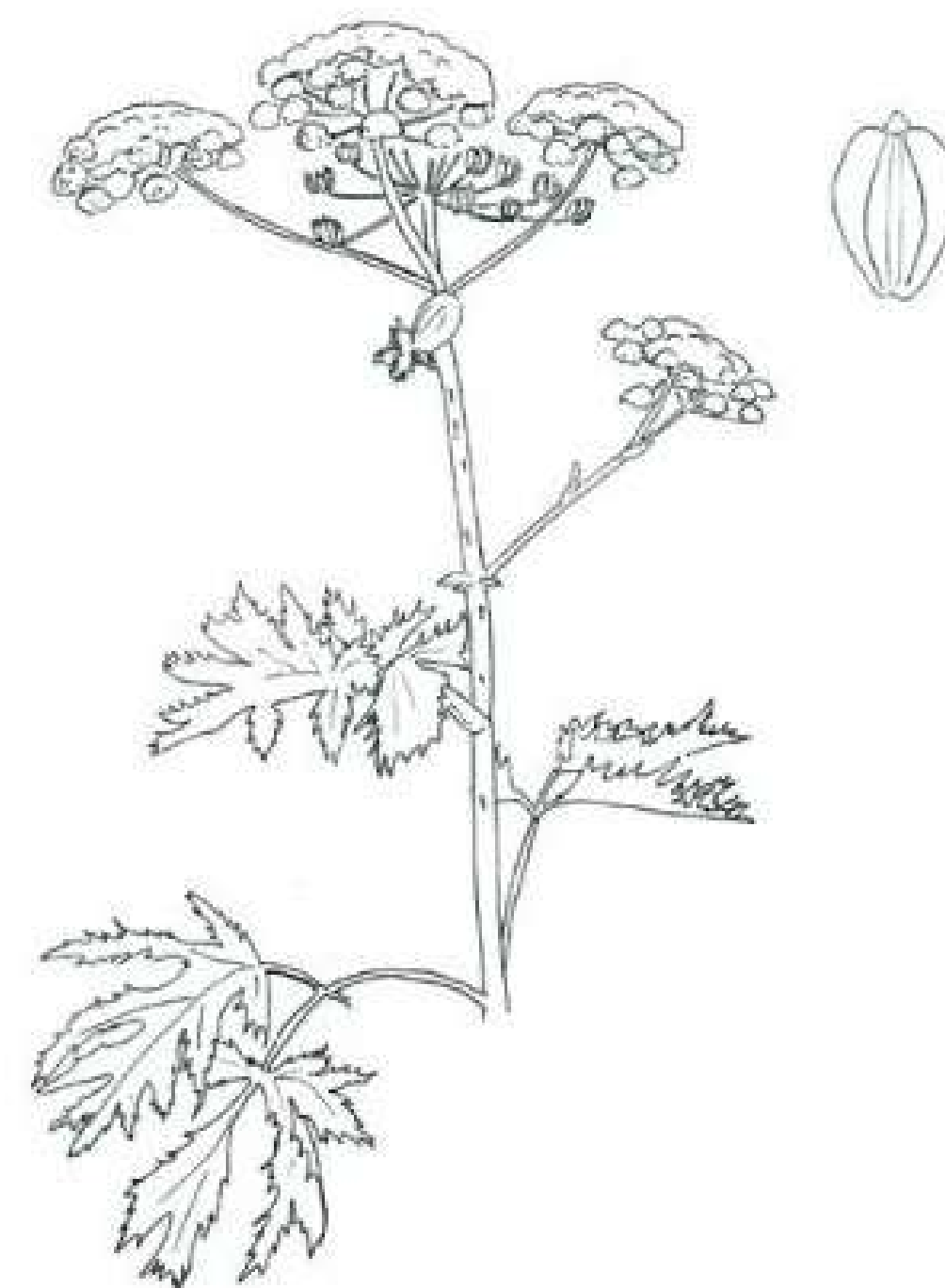


Berce du caucase

Heracleum mantegazzianum

Feuilles :

- Jusqu'à 1 m de long et 50 cm de large,
- Composées (*plusieurs folioles*), très découpées (*nombreuses divisions*) à la pointe fine,
- L'attachement est directement sur l'axe principale.

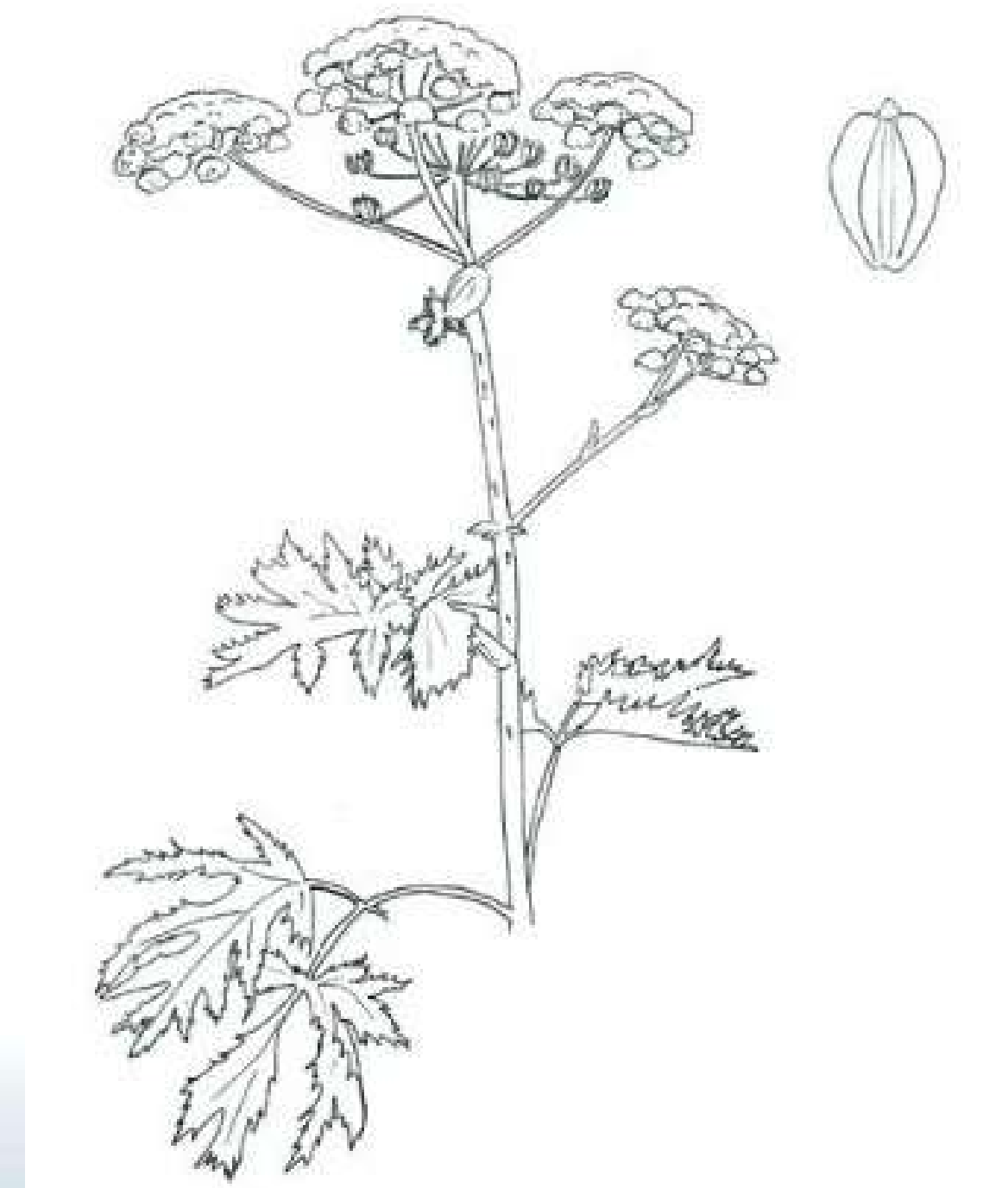


Berce du caucase

Heracleum mantegazzianum

Tige :

- 5 à 10 cm de diamètre donc la tige est robuste/épaisse,
- Intérieur creux,
- Surface cannelée (*rainures*) avec des tâches pourpre et des poils blancs.



Berce du caucase

Heracleum mantegazzianum

Fleurs :

- Grande ombelle (*forme de parapluie*) de plus de 30 rayons de plusieurs petites fleurs blanches,
- Diamètre pouvant atteindre 50 cm.



EEE



Berce du Caucase

Berce du caucase

Ne pas confondre avec la berce commune !

Locale



Berce commune



Berce du caucase

Impact sanitaire

La sève contient des furanocoumarines photosensibilisantes créant des **réactions cutanées** après contact et **exposition aux UV**.

Aucune douleur lors du contact !

L'apparition est **retardée** (*quelques heures à 48h*) avec apparition de rougeurs puis **brûlures sévères** (2e degré) **créant d'importantes cloques** (*phytophotodermatite*). Possible cicatrices ou tâches pigmentaires.

Après une brûlure, possibilité de développer un **hypersensibilité au soleil** (*pendant quelques mois à quelques années*).

Dans les **yeux**, cela conduit à des **lésions grave** pouvant conduire à une cécité !

Les risques sont les mêmes pour les animaux de compagnies.



Tenir hors de portée des enfants.

En cas d'apparition de symptômes comme une réaction cutanée anormale, consulter un centre antipoison ou un médecin.

En cas de troubles sévères ou de détresse vitale, appeler le 15 ou le 112.

Berce du caucase

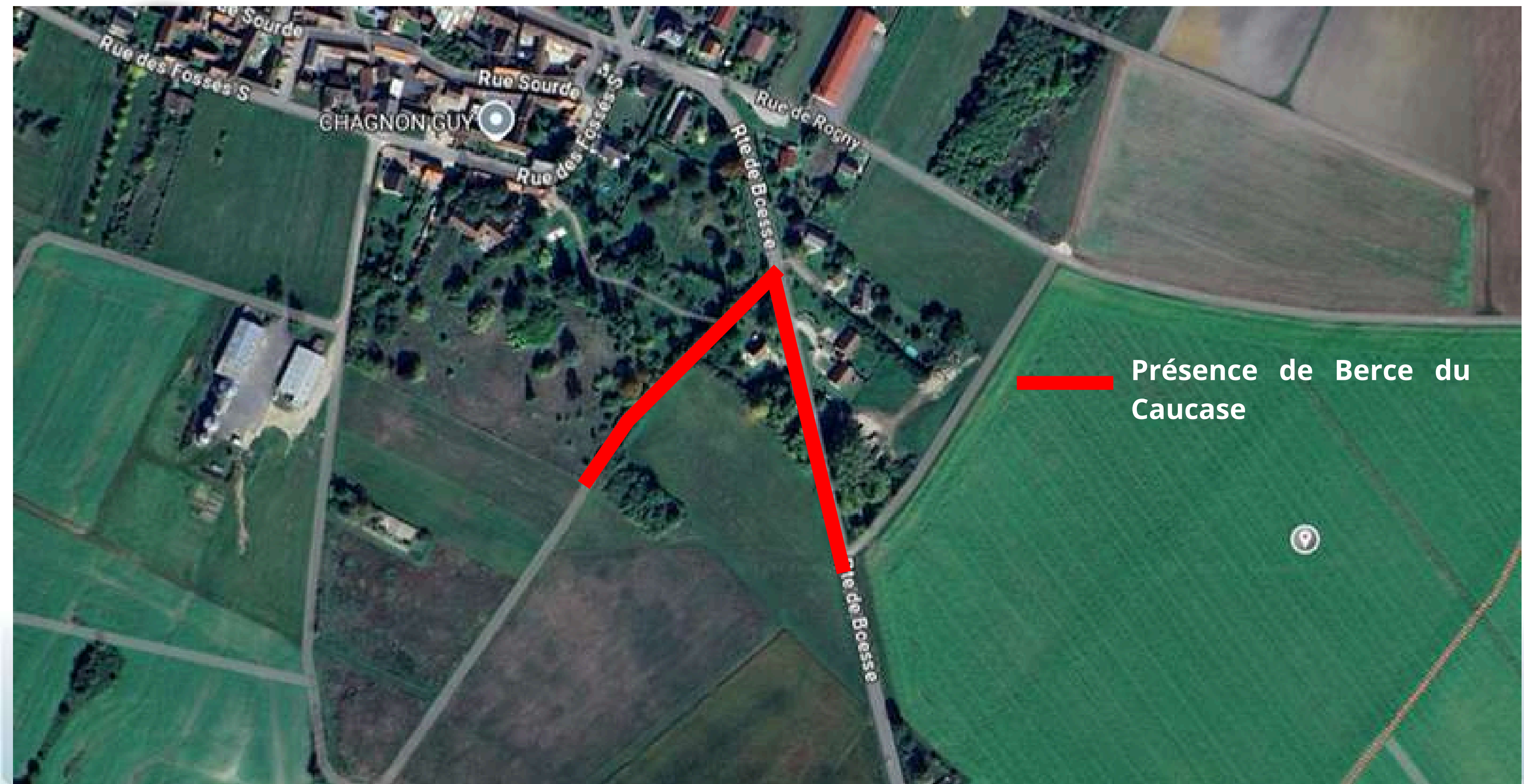
Impact écologique

La **croissance est rapide et important** amenant une forte **compétitivité** avec les autres espèces, notamment pour la lumière. Un peuplement monospécifique (*dominance d'une seule espèce*) est fréquemment formé. Ceci amène à une **diminution de la biodiversité** (*richesse spécifique*).

La présence de l'espèce **augmente l'érosion des berge**.







Présence de Berce du
Caucase





Berce du caucase

Action mise en place par les politiques publics (mairie et département)

Lors des patrouilles routières du département, les **accotements sont surveillés** déclenchant une intervention si **attestation visuelle de l'espèce sur le terrain**.

Fauchage **avant la floraison** selon les conditions climatiques avec **au moins 2 passages par an** (*varie selon la repousse*).

Une coordination entre les acteurs est effectuée pour **organiser conjointement les interventions**.

L'intervention se fait **uniquement avec une protection individuelle complète**.

Le nettoyage du matériel est **obligatoire après chaque contact avec la plante**.



Comment agir ?





Tondre régulièrement les zones concernées et débroussailler les bordures (*notamment les grillages*).

Toujours **se protéger** avec une tenue complète et étanche (*idéalement combinaison de peinture à usage unique*), des lunettes ou un masque de protection.

Berce du caucase

Comment agir ?





Berce du caucase

Comment agir ?



Lors d'une fauche, la projection de sève est possible. **Éloigner les animaux de compagnie, les enfants et retirer tout linge séchant !**

Une plante suffit à alimenter une banque de graine au sol ce qui peut prolonger les actions de gestion à plusieurs années (*jusqu'à 5 ans*).

La diminution de population après les premières actions ne doit pas entraîner un relâchement de vigilance.

Discutez-en !



Les renouées asiatiques



Les renouées asiatiques

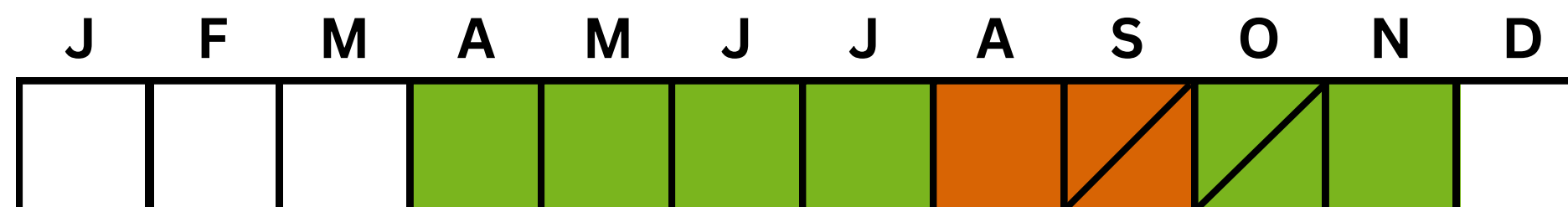
3 espèces reconnaissables

Herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 4,5 m de haut

Origine : Asie orientale

Introduction : XIXe siècle, plante ornementale

Reproduction par **fragmentation** des tiges ou des rhizomes (*tige souterraine*).
Pas de graine fertile connue en région à l'heure actuelle.



■ Période d'observation (*moment où la partie aérienne est visible*)

■ Période de floraison

▣ Période de fructification (*présence de graines*)



Les renouées asiatiques

3 espèces reconnaissables

Herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 4,5 m de haut

Origine : Asie orientale

Introduction : XIXe siècle, plante ornementale



Renouée du Japon





Les renouées asiatiques

3 espèces reconnaissables

Herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 4,5 m de haut

Origine : Asie orientale

Introduction : XIXe siècle, plante ornementale



Renouée du Japon



Renouée de Sackaline





Les renouées asiatiques

3 espèces reconnaissables

Herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 4,5 m de haut

Origine : Asie orientale

Introduction : XIXe siècle, plante ornementale



Renouée du Japon



Renouée de Sackaline



Renouée de Bohème



Les renouées asiatiques

3 espèces reconnaissables

Herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 4,5 m de haut

Origine : Asie orientale

Introduction : XIXe siècle, plante ornementale



Renouée du Japon

Tronquée à la base
6 à 15 cm de long



Renouée de Sackaline

Feuille à la base cordée
25 à 40 cm de long



Renouée de Bohème

Feuille faiblement cordée
20 à 25 cm de long

Biologique

- Compétition lumière
- Population monospécifique
- Diminution diversité végétale et animale



Les renouées asiatiques

Impacts



Economique

- Entretien coûteux
- Perte de visibilité
- Nuisance pour différentes activités

Gestion de l'espèce :

①

**Ne pas
intervenir**

Si **pas de risque sécuritaire**, laisser l'espèce pour voir si développement de la population ou non. Ajouter un panneau de sensibilisation pour prévenir de ne pas couper.

②

Couchage

Si **pas de risque sécuritaire mais développement population**, coucher l'espèce quand elle fait 90cm à 1m de manière répéter pour l'épuiser.

Si production de déchets. Plusieurs solutions :

**Compostage
industriel***

Incinération

**Stockage en
ISDND**



Toujours en **installation agréée**.

Le transport doit être **uniquement pour la destruction** de la plante.

Tout matériel doit être **nettoyé** pour éviter la dissémination

**8 mois de traitement avec 2 retournements et température le premier mois de 70°C puis 55°C.*



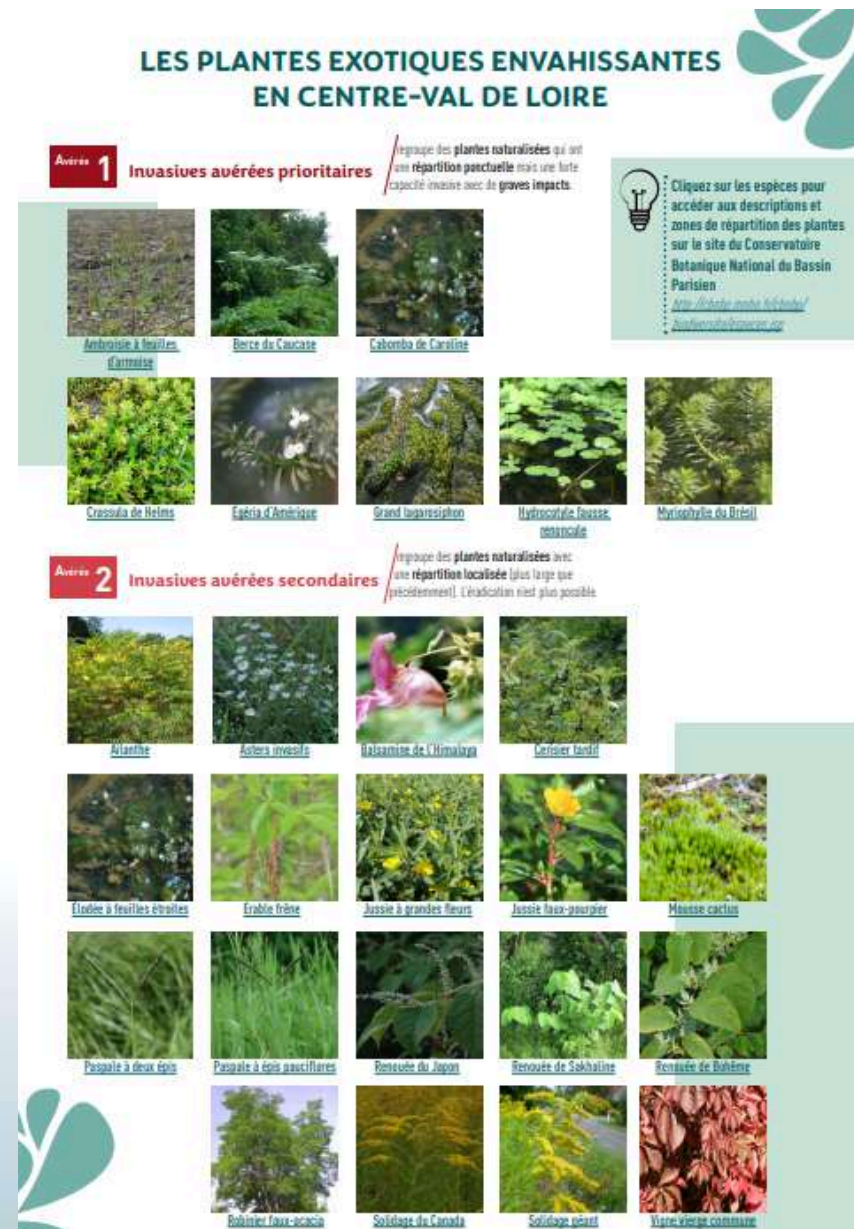
Ne pas acheter de plantes invasives !

Attention aux noms !

Limiter les sols nus
Planter/Semer des espèces locales

Ne vous laissez pas séduire!

Comment agir pour éviter la propagation des EEE?





Merci pour votre attention !

Retrouvez le GTEEE sur son site internet :

gteee.cen-centrevalde Loire.org

ou par mail :

gtee@cen-centrevalde Loire.org



Colleen BADE--VRAIE

colleen.bade-vraie@cen-centrevalde Loire.org

Pauline BARBOTIN

pauline.barbotin@cen-centrevalde Loire.org



FlorientDesmoulins

Florient.desmoulins@mnhn.fr

Sarah Ciré

sarah.cire@mnhn.fr



**Cofinancé par
l'Union européenne**